

grains de Winnipeg ou touchant les arrangements à faire relativement à la vente de la récolte du blé canadien de cette année?

6. Dans l'affirmative, quels étaient ces mineurs, quelles représentations ont-ils faites et quand les ont-ils faites?

7. Le conseil canadien de l'agriculture a-t-il fait des représentations touchant la fermeture de la bourse des grains de Winnipeg, ou touchant les arrangements à faire pour la vente de la récolte du blé canadien de cette année?

8. Dans l'affirmative, quelles représentations a-t-il faites, et quand les a-t-il faites?

9. Les unions ouvrières ont-elles fait des représentations touchant la fermeture de la bourse des grains de Winnipeg, ou touchant les arrangements à faire pour la vente de la récolte du blé canadien de cette année?

10. Dans l'affirmative, quelles représentations ou requêtes ont-elles faites, et quand les ont-elles faites?

11. L'honorable Arthur Meighen, ministre de l'Intérieur, a-t-il, au cours d'un discours prononcé au Portage-la-Prairie, en août 1919, fait quelque déclaration touchant les sujets énoncés ci-dessus? Dans l'affirmative, dans quel sens?

L'hon. M. MEIGHEN (ministre de l'Intérieur):

1. Les banques canadiennes en général ont, dans la dernière quinzaine du mois de juillet 1919, prévenu le Gouvernement que, sans des mesures gouvernementales effectives, sous forme de garantie du prix ou autrement, les fonds manqueraient au mouvement de la récolte de blé de 1919, à cause des circonstances anormales par lesquelles passe le monde. C'est ainsi que la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique a averti le cabinet que, faute de dispositions effectives en vue d'assurer des fonds à la récolte, le mouvement de cette récolte ne pourrait avoir lieu de bonne heure.

2. Répondu sous le n° 1.

3. Oui, des observations de la nature de celles mentionnées dans la réponse à la question n° 1 ont été faites.

4. Répondu sous les nos 1 et 3.

5. Non.

6. Non.

7. Il a été, le 30 juillet 1919, mis dans les mains du Gouvernement un document dont une copie est déposée sur le bureau, lequel document relate l'opinion du conseil canadien de l'agriculture sur le sujet en question, et l'on y insiste pour l'adoption par le Gouvernement de mesures qui sont substantiellement les mêmes que celles que l'on a effectivement adoptées.

8. Répondu sous le n° 7.

9. Non.

10. Non.

11. Oui, la déclaration de M. Meighen était conforme aux réponses données aux questions 1, 2, 3, 4, 7 et 8.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION CANADIENNE DU BLE.

M. CANNON demande:

1. M. James Stewart, président de la commission canadienne du blé, agit-il en qualité quelconque—depuis sa nomination à la présidence de la commission du blé—pour le gouvernement britannique ou pour la commission royale des céréales? Dans l'affirmative, en quelle qualité agit-il?

2. M. Stewart est-il actuellement l'agent du gouvernement britannique ou de la commission royale des céréales, relativement à l'achat de la farine canadienne pour ces derniers; et M. Stewart agit-il pour le gouvernement canadien en qualité de président de la commission canadienne du blé, laquelle vend du blé et de la farine canadiens au gouvernement britannique et aux gouvernements alliés?

3. M. Stewart est-il actionnaire ou officier de l'exécutif de compagnies quelconques de grain ou d'éleveurs au Canada? Dans l'affirmative, quelles sont ces compagnies?

4. Les compagnies dans lesquelles M. Stewart est intéressé sont-elles les mêmes compagnies que le gouvernement britannique employait pendant la guerre; et ces compagnies étaient-elles payées par les autorités impériales?

5. A-t-on placé du capital britannique dans une de ces compagnies, ou dans toutes?

6. M. Stewart avait-il quelque expérience dans l'exportation du grain canadien, avant la guerre, en dehors de ses fonctions de commis?

7. N'existait-il pas de compagnies canadiennes possédées, exploitées et appuyées financièrement par des Canadiens, et expérimentées dans l'exportation du grain canadien, qui auraient pu être employées à ce travail par le gouvernement canadien?

8. Combien de bureaux ont été ouverts par la commission du blé, et combien d'employés a-t-elle engagés?

Le très hon. sir GEORGE FOSTER (ministre du Commerce et de l'Industrie):

* 1. Le président de la commission canadienne du blé n'agit point et n'a pas agi pour le gouvernement britannique, non plus que pour la commission royale des approvisionnements en blé depuis sa nomination comme président de la commission canadienne du blé.

2. Répondu sous le n° 1.

3. Le président est actionnaire et directeur de plusieurs compagnies d'éleveurs au Canada, telles que la Federal Grain Company, la State Elevator Company, la Western Elevator Company, la Union Grain Company, la Stewart Grain Company et d'autres; mais, depuis trois ans, il n'a pris aucune part active dans l'administration de ces compagnies.

4. Jusqu'à la date du premier août 1919, le président occupait les fonctions de directeur gérant de la K. B. Stoddart and Company, laquelle compagnie a été jusqu'à un certain point employée par les autorités britanniques pendant la guerre, mais, lors